

Subvention Formation.des.responsables.pour.district

Foire aux questions

Cette subvention est destinée à apporter un soutien financier allant jusqu'à 500 USD par le remboursement de dépenses en lien avec la formation des présidents de zone au sein du district.

Cliquez sur chacun des sujets suivants pour accéder directement à la section correspondante de cette FAQ.

Dossier de demande

[Éligibilité](#)

[Critères](#)

[Calendrier de l'atelier](#)

[Coordinateur local / Coordinateur EML](#)

[Procédure de demande](#)

[Demandes acceptées - Étapes suivantes](#)

[Applications en liste d'attente - Prochaines étapes](#)

Atelier de formation des présidents de zone

[Programme](#)

[Objectifs du district en matière de formation des responsables](#)

Remboursements

[Documents](#)

[Dépenses éligibles](#)

[Dépenses non éligibles](#)

[Plafond de remboursement](#)

[Paielement](#)

Questions



Lions International

Dossier de demande

Éligibilité

Q : En quoi consiste cette subvention ?

R : Tous les coordinateurs Équipe mondiale du leadership (EML) de district enregistrés au Lions International (1 par district) peuvent solliciter une subvention en envoyant une [demande de subvention Formation.des.responsables.pour.district](#).

Les dossiers de demande sont disponibles chaque année en mai sur la page web [Subvention.Formation.des.responsables](#).

Envoyez votre dossier au plus tôt ! Les fonds disponibles sont limités et les demandes de subventions ne pourront toutes être acceptées. Les demandes dûment remplies et complètes réserveront des fonds selon leur ordre d'arrivée. Une fois toutes les subventions disponibles accordées, les autres demandes seront placées en liste d'attente.

Date limite de dépôt des demandes : 30 septembre de chaque année.

Critères

Q : Quels sont les critères pour recevoir une subvention Formation.des.responsables.pour.district ?

R : Pour être prise en considération, la demande de subvention doit répondre aux critères suivants :

- La formation doit être destinée aux présidents de zone.
- Les dates de la formation doivent se situer pendant l'année Lions en cours (1^{er} juillet - 30 juin).
- La demande doit être signée par le coordinateur local de la formation, le coordinateur EML et le gouverneur de district.



Calendrier de l'atelier

Q : La subvention peut-elle être utilisée pour un atelier de formation des présidents de zone conclu au cours de l'année Lions précédente ?

R : Non. La formation doit avoir lieu pendant l'année Lions en cours (1^{er} juillet - 30 juin).

Un district peut choisir de former les présidents de zone actuels à partir de juillet ou d'attendre et d'utiliser la subvention plus tard dans l'année pour former les présidents de zone entrants, identifiés pour l'année Lions suivante.

Rappel : Les fonds disponibles sont limités et les demandes de subventions ne pourront toutes être acceptées. Déposez votre demande tôt, même si le district ne prévoit d'organiser l'atelier de formation des présidents de zone que plus tard dans l'année Lions.

Coordinateur local / Coordinateur EML

Q : Quelle est la différence entre le coordinateur EML et le coordinateur local ? Le coordinateur EML et le coordinateur local peuvent-ils être la même personne ?

R : Le coordinateur local est chargé de planifier, d'organiser et de mettre en œuvre l'atelier de formation des présidents de zone. Le coordinateur EML a la responsabilité générale de toute formation locale organisée dans le district et peut occuper le rôle de coordinateur local.

Procédure de demande

Q : Quelle est la durée de traitement d'une demande ?

R : Le coordinateur EML listé sur la demande recevra par e-mail une confirmation que la demande a été acceptée et/ou des instructions supplémentaires environ trois (3) semaines après réception de la demande. L'approbation préalable de la formation par la division Formation des responsables est requise pour réserver des fonds.



Demandes acceptées - Étapes suivantes

Q : Une fois la demande de subvention approuvée, que se passe-t-il ?

R : Le coordinateur EML listé sur la demande recevra un e-mail de leadershipdevelopment@lionsclubs.org confirmant qu'une subvention de 500 USD a été réservée pour le district. L'e-mail contiendra aussi un lien vers le [curriculum et les documents pour l'Atelier de formation des présidents de zone](#) ainsi que des informations sur la procédure à suivre pour obtenir le remboursements des dépenses.

Applications en liste d'attente - Prochaines étapes

Q : Si la demande de subvention n'est pas approuvée et est mise en liste d'attente, que se passe-t-il ensuite ?

R : Le coordinateur EML listé sur la demande recevra d'abord un e-mail l'informant de que la demande du district a été placée en liste d'attente.

Des fonds peuvent être disponibles plus tard dans l'année. Les demandes seront retirées de la liste d'attente selon l'ordre de réception de la demande de subvention initiale.

Les districts sont donc encouragés à proposer leur atelier de formation des présidents de zone comme prévu. Consultez [la liste des documents requis pour obtenir le remboursement](#) et conservez tous les reçus et factures au cas où des fonds deviendraient disponibles et que la division Formation des responsables vous contacte.



Atelier de formation des présidents de zone

Programme

- Q : Où se procurer le curriculum pour l'Atelier de formation des présidents de zone ?
- R : La division Formation des responsables vous conseillera sur les sujets spécifiques à inclure dans le curriculum de chaque formation. Les sujets supplémentaires et/ou facultatifs sont déterminés par les responsables de la formation dans le district, dont le coordinateur EML, et doivent être conçus pour répondre aux besoins spécifiques du district.

Le curriculum requis pour l'Atelier de formation des présidents de zone est disponible sur le [site du Lions International](#).

Objectifs du district en matière de formation des responsables

- Q : L'atelier de formation des présidents de zone est-il pris en compte dans les objectifs du district en matière de formation des responsables ?
- R : Oui, les présidents de zone qui assistent à un tel atelier peuvent être pris en compte pour l'objectif Formation.des.responsables du district. Pour garantir la prise en compte de leur participation, l'Équipe mondiale du leadership (EML) doit enregistrer la formation terminée sur Learn sur le Lion Portal, section Gérer.les.formations. Pour obtenir de l'aide pour enregistrer les formations dans Learn, consultez les ressources dédiées dans la [Boîte à outils EML](#) ou écrire à gat@lionsclubs.org



Remboursements

Documents

Q : Quels sont les documents requis pour recevoir les fonds de subvention ?

R : Une fois l'atelier de formation des présidents de zone terminé, le coordinateur local ou le coordinateur EML doit préparer ou remplir les documents suivants :

- [Demande de remboursement - Subvention Formation des responsables au niveau du district](#)
- Joindre les factures et reçus détaillés indiquant lisiblement la devise utilisée. Ne pas convertir les devises. Les taux de change officiels du Lions International seront utilisés pour le calcul du montant final de la subvention.
- [Rapport final - Formation des responsables](#)
- [Formulaire de présence et de consentement](#)
- Enregistrer la formation terminée dans Learn

Dépenses éligibles

Q : Quelles dépenses peuvent-elles faire l'objet d'un remboursement ?

R : Les factures/reçus des dépenses suivantes peuvent être soumis afin d'atteindre le montant de la subvention :

- Chambres d'hôtels (facture avec le nom des participants et/ou des instructeurs)
- Repas associés au programme de formation (les factures doivent détailler les plats et boissons servis)
- Matériel et fournitures pour le programme
- Location des salles de réunion et de l'équipement audiovisuel
- Frais de voyage des instructeurs (avion, bus, train, kilométrage automobile, etc.)

Tout reçu manquant réduira le montant de la subvention octroyée.



Dépenses non éligibles

Q : Quelles dépenses ne sont pas remboursables ?

R :

- Alcool
- Frais de voyage des participants (avion, bus, train, kilométrage automobile, etc.)
- Autres frais (téléphone, blanchisserie, stationnement, pourboires, assurance voyage, etc.)
- Frais des conjoints/invités des participants ou des instructeurs

Plafond de remboursement

Q : Que faire quand les dépenses de l'atelier de formation des présidents de zone sont inférieures à 500 USD ?

R : Le montant maximum de remboursement dans le cadre de la subvention Formation des responsables ne pourra excéder les dépenses réelles encourues. Il est donc recommandé de fournir les factures/reçus pour toutes les dépenses afin de recevoir le montant maximum.

Paieement

Q : Comment les fonds sont-ils versés ?

R : Le versement sera effectué dans la devise du pays où le district est situé, à moins que les meilleurs intérêts de l'association n'exigent autrement (conformément au règlement du conseil d'administration international) et selon le taux de change officiel du Lions International en vigueur à la date à laquelle la demande de remboursement est traitée. Si le Lions International ne possède pas de compte en banque dans le pays où le district est situé, le versement sera effectué en dollars américains. Les versements seront effectués uniquement sur un compte en banque du district.



Questions

- Subvention Formation.des.responsables.pour.district.:
leadershipdevelopment@lionsclubs.org
- Enregistrement de l'atelier de formation des présidents de zone dans Learn :
gat@lionsclubs.org

